



Macon, vendredi 29 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02193

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Défaut de signalisation ou balisage**Rivière la Saône - Défaut de balisage au PK 40+000
rive droite****Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 29/04/2022 à 10:30

- o Saône
au pk 40.000 - Rive droite

Commentaire :

Un défaut de balisage en rive droite de la Saône au PK40+000 (aval du pont de Jassans) a été signalé : la balise rouge présente à cet endroit et délimitant le chenal de navigation, a été heurtée et n'est plus visible.

Les agents d'exploitation de VNF vont procéder le plus rapidement possible à la mise en place d'une bouée provisoire, en attendant le remplacement de la balise.

Il est demandé aux navigants de faire preuve de la plus grande vigilance et de naviguer avec prudence à l'approche du secteur, **notamment pour les embarcations devant accéder au quai PLATTARD** situé au droit de la balise.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK